CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

	Matière
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan	3
État des bénéfices non répartis	4
État cumulé des autres éléments du résultat étendu	4
État des résultats	5
État du résultat étendu	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8



Tel/Tél.: 204 956 7200 Fax/Téléc.: 204 926 7201

Toll-free/Sans frais: 800 268 3337

www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.I. 700 - 200 Graham Avenue Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée, qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2011, et l'état des bénéfices non répartis consolidé, l'état cumulé des autres éléments du résultat étendu consolidé, l'état des résultats consolidé, l'état du résultat étendu consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée au 30 septembre 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba) Le 15 décembre 2011

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE Bilan consolidé

Au 30 septembre	2011	2010
	\$	\$
Actif		
Encaisse et en dépôt	38 073 206	41 310 760
Investissements (note 4)	115 799 974	119 037 137
Prêts aux membres (note 5)	735 325 106	691 548 662
Autres actifs (note 6 et 10)	2 603 507	2 160 615
Immobilisations corporelles (note 7)	20 473 579	12 290 980
	912 275 372	866 348 154
Passif et avoir des membres		
Dépôts des membres (note 8)	840 147 502	801 758 751
Autres passifs (note 9)	7 448 556	5 165 101
	847 596 058	806 923 852
Engagements (note 11)		
Avoir des membres (note 12) Parts (note 13) Bénéfices non répartis Cumul des autres éléments du résultat étendu	13 175 408 51 319 344 184 562	13 719 140 45 041 270 663 892
	64 679 314	59 424 302
	912 275 372	866 348 154

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE État des bénéfices non répartis consolidé

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2011	2010
(avec les chiffres comparatifs pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010)	\$	\$
Solde, ouverture de l'exercice	45 041 270	44 799 449
Bénéfice net pour l'exercice	6 278 074	241 821
Solde, fermeture de l'exercice	51 319 344	45 041 270

État cumulé des autres éléments du résultat étendu consolidé

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2011	2010
(avec les chiffres comparatifs pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010)	\$	\$
Solde, ouverture de l'exercice	663 892	810 264
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(479 330)	(146 372)
Solde, fermeture de l'exercice	184 562	663 892

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE État des résultats consolidé

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2011	2010
(avec les chiffres comparatifs pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010)	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	33 356 173	2 693 722
Investissements	6 498 685	395 703
	39 854 858	3 089 425
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	19 485 292	1 595 452
Marge financière	20 369 566	1 493 973
Dépenses d'exploitation		
Personnel	12 101 294	1 023 853
Administration	3 852 117	290 847
Organisation	569 985	7 658
Locaux, mobilier et équipement	2 801 662	212 876
Prélèvements et assurances de cautionnement	603 608	84 109
Dépenses d'exploitation brutes	19 928 666	1 619 343
Moins autres revenus	(7 230 169)	(410 066)
Dépenses d'exploitation nettes	12 698 497	1 209 277
Bénéfice d'exploitation avant provision pour prêts douteux	7 671 069	284 696
Provision pour prêts douteux	-	
Bénéfice net avant impôts	7 671 069	284 696
Provision pour impôts sur le revenu (note 10)	1 392 995	42 875
Bénéfice net pour l'exercice	6 278 074	241 821

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE État du résultat étendu consolidé

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2011	2010
(avec les chiffres comparatifs pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010)	\$	\$
Bénéfice net pour l'exercice (voir l'état des résultats consolidé)	6 278 074	241 821
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite d'impôts sur le revenu) Pertes sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(479 330)	(146 372)
Résultat étendu	5 798 744	95 449

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2011	2010
(avec les chiffres comparatifs pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - revenus d'intérêts	38 744 286	3 402 612
Rentrées de fonds - autres revenus	6 787 277	225 107
Sorties de fonds - coûts de financement	(19 843 407)	(1 195 555)
Sorties de fonds - dépenses d'exploitation et autres	(17 650 224)	(580 887)
Rentrées (sorties) de fonds - impôts sur le revenu	(942 891)	11 150
	7 095 041	1 862 427
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des dépôts des membres	38 746 866	9 894 380
Changement net des parts ordinaires	(1 290)	165
Changement net des parts de surplus	(542 442)	(24 701)
	38 203 134	9 869 844
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(9 196 335)	(942 522)
Augmentation nette des prêts aux membres	(43 909 966)	(2 643 102)
Diminution nette des placements	4 570 572	522 724
	(48 535 729)	(3 062 900)
Augmentation (diminution) nette d'encaisse et en dépôt	(3 237 554)	8 669 371
Encaisse et en dépôt, ouverture de l'exercice	41 310 760	32 641 389
Encaisse et en dépôt, fermeture de l'exercice	38 073 206	41 310 760

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

Sommaire des principales méthodes comptables

Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc. et C.C. Prêts et Placements Ltée pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.

Emploi des estimations

La préparation des états financiers consolidés, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation - La Caisse populaire comptabilise et évalue ses actifs et passifs financiers au bilan lorsqu'ils deviennent partie intégrante des dispositions contractuelles d'un instrument financier. Toutes les transactions liées aux instruments financiers sont enregistrées à la date de leur règlement. Les instruments financiers sont évalués, au départ, à la juste valeur. L'évaluation dans les périodes postérieures dépend de la classification de chaque instrument financier. Les articles détenus à des fins de transactions sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état des résultats. Les articles détenus pour vente sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état du résultat étendu. Les prêts et créances et autres passifs financiers sont reportés au coût amorti, à l'aide de la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant considéré sur lequel on s'entendrait dans une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes n'ayant aucune obligation d'agir. Les justes valeurs sont déterminées par rapport au cours du marché ou au cours vendeur si cela est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Caisse populaire a immédiatement accès pour cet instrument.

Les justes valeurs déterminées à l'aide des modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses concernant le montant et le moment des futurs mouvements de trésorerie et les taux actualisés. Pour déterminer ces hypothèses, on considère s'il y a lieu les apports externes rapidement observables sur le marché, incluant les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux monétaires et l'instabilité des prix et des taux.

La Caisse populaire a classé les dépôts à terme, de même que les prêts et les hypothèques dans la catégorie « prêts et créances », les valeurs mobilières et les débentures municipales, dans la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance », les parts dans la catégorie « disponibles à la vente », les dépôts des membres dans la catégorie « autres passifs financiers », les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture dans la catégorie « détenus à des fins de transactions », et les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans une relation de couverture dans la catégorie « disponibles à la vente ». La note 15 détaille la classification des instruments financiers détenus par la Caisse populaire.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Instruments financiers (suivi)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et couvertures - La Caisse populaire conclut des ententes d'échange de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Les ententes d'échange qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérées comme des couvertures de juste valeur, tandis que ceux qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés qui proviennent des ententes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert seront comptabilisés au résultat peu importe la catégorie dans laquelle aura été classé l'élément en question. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans le résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat tandis que la portion inefficace est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

L'option de remboursement anticipé prévue dans les ententes de prêt de la Caisse populaire est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

Autres éléments du résultat étendu - Les autres éléments du résultat étendu comprennent les plus-values et les moins-values latentes des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », de même que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Baisse de valeur des actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de rapport afin de déterminer s'il existe une preuve objective quelconque d'une baisse de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une baisse de valeur s'il existe une preuve objective qui indique qu'un ou plusieurs événements ont exercé un effet négatif sur les futurs mouvements de trésorerie de cet actif. Chaque actif financier individuellement important est soumis à des tests pour déterminer s'il a subi une baisse de valeur. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement en groupes ayant des caractéristiques de risque similaires. Toutes les baisses de valeur sont prises en compte dans l'état des résultats consolidés.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Prêts aux membres – La provision de prêts douteux est maintenue à un niveau considéré adéquat afin d'éponger les pertes de crédit existantes dans le portefeuille de la Caisse populaire. La provision est accrue par une charge annuelle pour prêts douteux qui est imputée aux résultats. Les prêts sont considérés comme irrécouvrables lorsque la Caisse populaire a épuisé tous les moyens de les recouvrer. Ces prêts sont radiés de la provision qui leur est associée.

La Caisse populaire conserve pour les prêts identifiés comme douteux des provisions spécifiques qui réduisent leur valeur comptable par rapport à leur valeur de réalisation estimative.

La Caisse populaire inclut dans les prêts douteux (voir note 5) tous ceux dont les paiements de principal sont en retard de 90 jours ou plus ainsi que tous les autres prêts pour lesquels, selon l'opinion de la direction, on n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer en temps opportun le montant complet du principal et des intérêts conformément aux termes du contrat de prêt. Les montants de réalisation estimatifs sont déterminés en actualisant les mouvements de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Si l'on ne peut pas raisonnablement estimer les mouvements de trésorerie, on utilise la juste valeur de toute valeur faisant l'objet de l'option, moins les coûts de réalisation nets attendus, ou une estimation du cours du marché pour le prêt.

Lorsqu'on a renégocié les termes des prêts qui autrement seraient en souffrance ou douteux, on procède à un examen des antécédents en matière de crédit et des garanties accessoires de l'emprunteur afin de minimiser le risque de perte pour la Caisse populaire.

En plus des provisions spécifiques concernant les prêts douteux identifiés, la Caisse populaire maintient une provision non spécifique afin de couvrir la baisse de valeur inhérente au portefeuille des prêts, laquelle est estimée d'après les pertes survenues antérieurement et les conditions économiques prévalentes.

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont réalisés tel que spécifié dans le contrat de prêt à l'exception des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est considéré comme étant douteux, la constatation des revenus d'intérêts sur ce prêt cesse lorsque la valeur comptable du prêt y compris l'intérêt couru excède la valeur de réalisation estimative du prêt. Le montant initial de la provision pour le prêt douteux ainsi que tous changements par après sont constatés à la provision pour prêts douteux comme ajustement à la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements et les contrats d'échange d'intérêts sont constatés comme revenus selon les stipulations de l'instrument.

Autres revenus qui comprennent principalement des revenus de commissions, frais de service et frais de prêts, sont constatés comme revenus lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix d'achat moins l'amortissement cumulé et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leurs durées de vie utile aux taux suivants :

Edifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquise par la Caisse populaire sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. La valeur de l'écart d'acquisition est réévaluée annuellement afin d'estimer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le cas échéant. Toute baisse de valeur est passée en charge au cours de l'exercice où la baisse est constatée.

Impôts sur le revenu

La Caisse populaire suit la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts sur le revenu de l'exercice sont pris en compte pour l'estimation des impôts payables pour l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à partir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et leur valeur fiscale correspondante au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque exercice. On ne tient compte d'un futur impôt sur le revenu que si la probabilité qu'il soit réalisé est supérieure à celle qu'il ne le soit pas.

La valeur des actifs et passifs d'impôts futurs est réévaluée annuellement et ajustée, si nécessaire, pour refléter la valeur réalisable estimée.

Conversion de devises étrangères

Les ressources et dépôts de liquidités en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux prévalant à la date du bilan. Les profits et pertes réalisés sont enregistrés aux taux prévalant au moment de la transaction. Les profits et pertes virtuels sont enregistrés aux taux prévalant à la date du bilan.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

2. Nature de l'entreprise

La Caisse populaire est constituée en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba (« la Loi ») et opère vingt-six centres de services dans la Province du Manitoba.

3. Crédit à l'exploitation

La Caisse populaire a un crédit à l'exploitation autorisé avec Credit Union Central du Manitoba d'un montant équivalent à 10 % des dépôts des membres. Le crédit à l'exploitation est garanti par une cession des parts et des dépôts détenus à Credit Union Central du Manitoba, ainsi que par une assignation des prêts recevables des membres.

La Caisse populaire a également un crédit à l'exploitation pour un montant maximal de 41 300 000 \$ avec la Caisse centrale Desjardins afin de financer ses opérations courantes. Toute avance effectuée lorsque l'encours du crédit à l'exploitation est supérieur à 15 000 000 \$ doit avoir en garantie des dépôts à terme d'un montant supérieur équivalent à l'excédent de 15 000 000 \$.

Au 30 septembre 2011, les soldes des crédits à l'exploitation se chiffraient à néant.

4. Investissements

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts à terme Valeurs mobilières	48 484 800 49 136 243	35 800 000 66 841 513
Débentures municipales Parts	1 677 551 13 225 148	1 283 952 13 168 849
	112 523 742	117 094 314
Intérêts courus	3 276 232	1 942 823
	115 799 974	119 037 137

Les dépôts à terme et les débentures municipales portent des taux d'intérêts variant de 1,71 % à 6,50 % (0,77 % à 6,50 % au 30 septembre 2010) et viennent en échéance entre 2012 et 2030.

Les valeurs mobilières portent des taux d'intérêts variant de 3,30 % à 5,14 % (3,30 % à 5,14 % au 30 septembre 2010) et viennent en échéance entre 2012 et 2056.

Puisque les parts détenues par la Caisse populaire ont été classées comme « disponibles à la vente », elles sont évaluées au prix coûtant car il n'existe pas de cours du marché pour ces parts.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

5. Prêts aux membres

Les prêts aux membres sont présentés nets d'une provision pour prêts douteux de 6 239 033 \$ (6 513 364 \$ au 30 septembre 2010). Cette provision comprend une provision spécifique de 4 335 201 \$ (4 692 461 \$ au 30 septembre 2010) et une provision générale de 1 903 832 \$ (1 820 903 \$ au 30 septembre 2010). Le tableau suivant démontre le montant brut des prêts y inclus les intérêts courus pour chaque catégorie de prêts avec le montant de la provision attribuée à chacune de ces catégories au 30 septembre:

		2011		2010
	Solde brut	Provision	Solde brut	Provision
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs	339 088 091	701 101	318 833 904	694 431
Commerciaux Agricoles	280 533 639 121 942 409	4 296 492 1 241 440	254 370 001 124 858 121	4 450 585 1 368 348
G	741 564 139	6 239 033	698 062 026	6 513 364
Solde net des prêts		735 325 106		691 548 662

Le montant de prêts douteux par catégorie ainsi que leur provision spécifique sont répartis ainsi au 30 septembre :

		2011		2010
	Prêts douteux	Provision spécifique	Prêts douteux	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs Commerciaux Agricoles	1 103 056 6 295 076 4 384 343	285 710 3 165 189 884 302	1 467 665 8 765 958 5 175 782	301 060 3 394 886 996 515
	11 782 475	4 335 201	15 409 405	4 692 461
Solde net des prêts dout	eux	7 447 274	-	10 716 944

La garantie principale et autres améliorations des termes de crédit détenues comme sûreté réelle pour les prêts comprennent (i) les assurances, hypothèques sur lots résidentiels ou propriétés, (ii) le recours aux actifs commerciaux tels que les propriétés immobilières, l'équipement, le stock inventorié et les créances, (iii) le recours aux propriétés immobilières commerciales faisant l'objet d'un financement et (iv) le recours aux liquidités, garanties et sûretés.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2011, la Caisse populaire n'a pas acquis de propriétés concernant des prêts douteux.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

5. Prêts aux membres (suivi)

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date stipulée par contrat. Le tableau suivant présente les valeurs comptables de prêts en souffrance qui ne sont pas classés comme douteux, parce que soit (i) le retard du paiement est inférieur à 90 jours, soit (ii) ils sont entièrement garantis et l'on s'attend raisonnablement à ce que les efforts de recouvrement entraînent un remboursement.

			Au 30 sep	tembre 2011
	1-30 jours	31-90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs Commerciaux Agricoles	2 761 444 1 201 555 113 062	691 203 619 740 164 716	- - -	3 452 647 1 821 295 277 778
	4 076 061	1 475 659	-	5 551 720
			Au 30 se	otembre 2010
	1-30 jours	31-90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs Commerciaux Agricoles	2 233 435 418 689 310 681	920 515 1 355 166 463 274	32 320 20 000 85 134	3 186 270 1 793 855 859 089
	2 962 805	2 738 955	137 454	5 839 214

L'activité dans la provision pour prêts douteux pour l'exercice est comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Solde, ouverture de l'exercice Provision pour prêts douteux Prêts recouverts Prêts biffés	6 513 364 - 32 149 (306 480)	6 512 860 - 504 -
Solde, fermeture de l'exercice	6 239 033	6 513 364

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

6.	Δ	ııtras	actifs
u.	_	นแธอ	acuis

	2011	2010
	\$	\$
Écart d'acquisition	984 996	984 996
Impôts futurs	286 880	249 462
Instruments financiers dérivés	-	33 321
Recevables et frais payés d'avance	1 331 631	892 836
	2 603 507	2 160 615

7. Immobilisations corporelles

			2011	2010
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains Édifices et terrains	2 276 640	-	2 276 640	2 220 098
de stationnement	18 654 356	3 425 567	15 228 789	4 118 221
Mobilier et équipement	5 410 195	3 952 315	1 457 880	709 946
Améliorations locatives	896 680	635 267	261 413	413 019
Équipement informatique et de télécommunication Construction en cours	6 552 183 -	5 303 326 -	1 248 857 -	1 675 739 3 153 957
	33 790 054	13 316 475	20 473 579	12 290 980

L'amortissement pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se chiffre à 1 013 736 \$ (115 920 \$ pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010) et est inclu dans la dépense de locaux, mobilier et équipement à l'état des résultats consolidé.

Au 30 septembre 2011, des terrains et édifices avec une valeur comptable nette de 1 390 461 \$ ont été vendus avec des dates de possession prévues après la fermeture de l'exercice.

8. Dépôts des membres

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts à terme Épargnes Régimes enregistrés Comptes chèques	290 024 070 147 135 032 205 137 655 189 758 915	293 916 395 136 647 463 191 463 595 171 281 353
	832 055 672	793 308 806
Intérêts courus	8 091 830	8 449 945
	840 147 502	801 758 751

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

9. Autres passifs

	2011	2010
	\$	\$
Comptes à payer Impôts à payer Instruments financiers dérivés	5 525 022 856 529 1 067 005	4 758 676 406 425 -
	7 448 556	5 165 101

10. Impôts sur le revenu

La provision pour impôts sur le revenu comprend les montants suivants :

	2011	2010
	(12 mois)	(1 mois)
	\$	\$
Exigibles	1 302 933	54 325
Futurs	90 062	(11 450)
		_
	<u>1 392 995</u>	42 875

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état des résultats consolidés est à un taux moins que le taux statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	2011	2010
	%	%
Taux statutaire fédéral et provincial Déduction accordée aux Caisses populaires Autres	29,2 (11,1) 	30,3 (18,2) 3,1
	18,2	15,2

L'actif d'impôts futurs reliés aux différences temporaires se rapporte principalement aux immobilisations corporelles, à la provision pour prêts douteux, à l'écart d'acquisition, aux gains ou pertes non réalisés des instruments financiers dérivés et aux coûts de fusion.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

11. Engagements

La somme globale des engagements de la Caisse populaire s'élève à 181 949 063 \$ au 30 septembre 2011. De cette somme, 46 097 984 \$ représente le total des prêts aux membres qui sont autorisés mais non déboursés, 134 286 025 \$ représente le total des marges de crédit approuvées mais non utilisées à cette date et 1 565 054 \$ se rapporte aux lettres de crédit en vigueur au 30 septembre 2011.

12. Exigences en matière de capital

En vertu des règlements de la Loi, chaque Caisse populaire doit établir et maintenir un niveau de capital qui remplit ou surpasse les exigences suivantes :

- (i) son avoir des membres ne peut être inférieur à 5 % de la valeur au livre de son actif;
- (ii) ses bénéfices non répartis ne peuvent être inférieurs à 3 % de la valeur au livre de son actif; et
- (iii) son avoir des membres en matière de capital ne peut être inférieur à 8 % de la valeur pondérée en fonction des risques de son actif.

La Caisse populaire considère que son capital comprend les parts sociales ordinaires et les parts sociales de surplus ainsi que les bénéfices non répartis. Il n'y a pas eu de changements dans ce que la Caisse populaire considère comme son capital depuis la période antérieure.

Au 30 septembre 2011, la Caisse populaire respectait les exigences de la Loi.

13. Parts

Chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse populaire dispose d'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées :

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées consiste en un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part n'est pas inférieur à 5 \$ et qui sont rachetables au montant considéré reçu pour la part.

Parts sociales de surplus

Le capital des parts sociales de surplus autorisées consiste en un nombre illimité de parts de surplus dont le prix d'émission par part est de 1 \$ et qui sont rachetables au choix de la Caisse populaire au prix de 1 \$ par part.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

13. Parts (suivi)

	, .	
Parte	émise	· O

Paris emises.		
	2011	2010
	\$	\$
Parts sociales ordinaires		
29 140 parts (29 398 parts au 30 septembre 2010)	145 700	146 990
Parts sociales de surplus		
Solde, ouverture de l'exercice	13 572 150	13 596 851
Rachat net de parts au cours de l'exercice	(542 442)	(24 701)
Solde, fermeture de l'exercice	13 029 708	13 572 150
Total des parts émises, fermeture de l'exercice	13 175 408	13 719 140

14. Opérations entre apparentés

Les apparentés de la Caisse populaire comprennent tous les membres de la Caisse populaire (y compris les administrateurs, la direction et le personnel) et la Société d'assurance-dépôts du Manitoba. Toutes les opérations conclues avec des apparentés à la Caisse populaire étaient conformes aux lois, aux statuts et à ses politiques.

Société d'assurance-dépôts du Manitoba (SADM)

Par obligation légale en vertu de la Loi, la SADM assure les épargnes et les dépôts de tous les membres de la Caisse populaire et de toutes les credits unions au Manitoba. Toutes les transactions avec la SADM ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui est le montant convenu par les deux parties.

Les frais facturés par la SADM pour la cotisation annuelle réglementaire pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se chiffrent à 424 961 \$ (66 813 \$ pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010). Le montant reçu de la SADM pour le rabais de cotisation annuelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se chiffre à 660 553 \$ (néant pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010) qui est présenté dans autres revenus.

Administrateurs et dirigeants

Toutes les transactions avec les administrateurs ou les dirigeants, y compris les prêts consentis à ces derniers, respectent les pratiques habituelles de la Caisse populaire en matière de transactions et de prêts à l'égard de ses membres.

Le montant total de la rémunération versée aux administrateurs, y inclus le montant versé à titre d'indemnité pour les frais entraînés par l'accomplissement de leurs fonctions, se chiffrait à 52 110 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 (1 452 \$ pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010).

Au 30 septembre 2011, les prêts aux administrateurs, cadres et employés étaient 1,91 % (1,84 % au 30 septembre 2010), en agrégat, des actifs de la Caisse populaire.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la Caisse populaire portant sur la gestion des risques courus relativement aux instruments financiers et les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres données quantitatives concernant ces risques sont présentées dans l'ensemble des présents états financiers.

Le tableau suivant présente les principaux instruments financiers utilisés par la Caisse populaire qui posent un risque d'instrument financier au 30 septembre 2011 :

	<u>Ca</u>	<u>tégories d'actifs</u>	<u>financiers et p</u>	<u>assifs financie</u>	<u>ers</u>
	Détenus	Prêts	Disponibles	Détenus	Autres
Catégorie d'instruments	à fins de	et	à la	jusqu'à	passifs
financiers	transactions	créances	vente	l'échéance	financiers
	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et en dépôt Investissements	38 073 206	-	-	-	-
Dépôts à terme	-	48 484 800	-	-	-
Parts Valeurs mobilières et débentures	-	-	13 225 148	-	-
municipales	-	-	-	50 813 794	-
Intérêts courus	-	385 851	2 314 207	576 174	-
Prêts aux membres	-	735 325 106	-	-	-
Comptes à recevoir	-	519 559	-	-	-
Dépôts des membres Comptes à payer Instruments	-	-	-	-	840 147 502 5 525 021
financiers dérivés	-	-	-	-	1 067 005

Sauf indication contraire, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'exposition de la Caisse populaire aux risques d'instrument financier, dans les objectifs, politiques et processus qu'elle applique pour gérer ces risques ou dans les méthodes utilisées pour les mesurer d'après les périodes antérieures.

Objectifs, politiques et processus généraux

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de la Caisse populaire, et même s'il en conserve la responsabilité ultime, il a délégué à la direction de la Caisse populaire le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des processus qui garantissent l'application efficace des objectifs et des politiques. Le Conseil d'administration reçoit du directeur général de la Caisse populaire des rapports mensuels grâce auxquels il examine l'efficacité des processus appliqués et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse populaire lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse populaire est exposée principalement au risque de crédit dû aux réclamations touchant un débiteur, ou dû indirectement aux réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse populaire considère le caractère du membre, leur capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour assortir le prêt.

Objectifs, politiques et processus

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse populaire sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus pour gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse populaire établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, l'administration des liquidités et des prêts.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le Conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse populaire.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

En ce qui concerne le risque de crédit, le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le Conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale de la Caisse populaire au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante au 30 septembre :

		2011		2010
	Valeur comptable	Exposition maximale	Valeur comptable	Exposition maximale
	\$	\$	\$	\$
Encaisse et en dépôt Investissements Prêts aux membres Prêts autorisés non déboursés Marges de crédit approuvées non utilisées Lettres de crédit en vigueur	38 073 206 115 799 974 735 325 106 - -	38 073 206 115 799 974 735 325 106 46 097 984 134 286 025 1 565 054	41 310 760 119 037 137 691 548 662 - -	41 310 760 119 037 137 691 548 662 57 520 925 119 639 803 2 144 938
	889 198 286	1 071 147 349	851 896 559	1 031 202 225

De l'information détaillée au sujet de l'importance du risque de crédit, des garanties, des autres améliorations des termes de crédit détenues et des prêts en souffrance mais non douteux est divulguée dans la note 5.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est néant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune ou rentable pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Mesure du risque

L'évaluation de la position de la Caisse populaire en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

Objectifs, politiques et processus

La structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire est conçue pour garantir que la Caisse populaire dispose continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la Loi exigent que la Caisse populaire maintienne une certaine quantité de liquidités pour accommoder les retraits des membres.

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire. La Caisse populaire a été conforme aux exigences relatives aux liquidités durant tout l'exercice financier.

En date du 30 septembre 2011, la Caisse populaire respectait les exigences de la Loi.

Voici les éléments de passif financier rendus à l'échéance prévue du contrat au 30 septembre :

						2011
·	Courant	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts des membres Comptes à payer	361 533 -	220 340 5 525	92 801 -	165 474 -	-	840 148 5 525
	361 533	225 865	92 801	165 474	-	845 673
						2010
	Courant	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts des membres Comptes à payer	329 684 -	218 040 4 759	93 432 -	160 602	- -	801 758 4 759
	329 684	222 799	93 432	160 602	-	806 517

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou des biens et les écarts de crédit. La Caisse populaire est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

Risque de taux d'intérêt

Les activités bancaires classiques, telles que l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts, exposent la Caisse populaire à un risque du marché dont la composante majeure est le risque lié aux taux d'intérêt. La Caisse populaire vise à gérer le risque dû aux taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. La Caisse populaire surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

Objectifs, politiques et processus

La principale source de revenu de la Caisse populaire est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse populaire.

Pour se prémunir contre les vastes fluctuations de revenus pendant une période caractérisée par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse populaire a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie d'ailleurs des contrats d'échange de taux d'intérêt pour réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2011, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait au total à 44 200 000 \$. Cependant, ce montant n'est pas indicateur d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats d'échange, lequel est estimé à 1 067 005 \$ au 30 septembre 2011. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse populaire aux changements des taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont classés ensemble, peu importe l'échéance.

				Au 30 sep	tembre 2011
Date d'échéance	Actif	Actif ententes de SWAP	Passif	Passif ententes de SWAP	Écart actif/ passif
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$
0 à 12 mois Au-delà d'un an	446 844 425 206	35 700 8 500	432 407 258 275	27 200 17 000	22 937 158 431
Sensible aux taux d'intérêt Non sensible	872 050	44 200	690 682	44 200	181 368
aux taux d'intérêt	40 225	-	221 593	-	(181 368)
Total	912 275	44 200	912 275	44 200	

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Le montant des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) est ajouté de façon notionnelle au bilan comme 44 200 000 \$ d'actif à taux fixe et 44 200 000 \$ de passif à taux variable.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse populaire est d'assurer la médiation entre les attentes des emprunteurs et des déposants.

Le risque couru par la Caisse populaire en raison de changements dans les taux d'intérêt était peu important.

Risque de change

Le risque de change constitue un autre élément de risque associé aux activités bancaires classiques. La Caisse populaire vise à gérer le risque de change du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation de ce risque.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les coûts d'achat de devises.

Objectifs, politiques et processus

L'exposition de la Caisse populaire aux changements touchant les taux de change devra être contrôlée en limitant l'exposition aux devises étrangères non couvertes.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011, l'exposition de la Caisse populaire au risque de change était peu importante.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

16. Juste valeur des instruments financiers

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse populaire. Les justes valeurs divulguées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers. En outre, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse populaire considère cette valeur comme significative.

Même si les montants des justes valeurs sont conçus pour représenter des estimations des montants pour lesquels les actifs et passifs pourraient être échangés dans une situation courante entre des parties consentantes, il n'existe pas de marché d'échange disponible pour un grand nombre des instruments financiers de la Caisse populaire. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations obtenues grâce à la méthode de la valeur actualisée nette et à d'autres méthodes d'évaluation et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation nette.

En raison du raisonnement utilisé dans l'application de la large gamme de méthodes d'évaluation acceptables pour calculer les justes valeurs, ces dernières ne sont pas nécessairement comparables entre établissements financiers. Le calcul des justes valeurs estimatives est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas refléter les justes valeurs à venir.

	Au 30 septembre 2011		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur excédent valeur comptable
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
Actifs Encaisse et en dépôt Investissements Prêts aux membres Comptes à recevoir	38 073 115 800 735 325 520 889 718	38 073 118 477 744 914 520 901 984	2 677 9 589 - 12 266
Passifs Dépôts des membres Comptes à payer Instruments financiers dérivés	840 148 5 525 1 067 846 740	846 222 5 525 1 067 852 814	6 074 - - 6 074

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

16. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

	Au 30 septembre 2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur excédent valeur comptable
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
Actifs			
Encaisse et en dépôt Investissements Prêts aux membres Comptes à recevoir Instruments financiers dérivés	41 311 119 037 691 549 164 33 852 094	41 311 123 048 701 500 164 33 866 056	4 011 9 951 - - 13 962
Passifs Dépôts des membres Comptes à payer	801 759 4 759	813 790 4 759	12 031
	806 518	818 549	12 031

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011

16. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse populaire. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de sorte qu'elles reflètent la juste valeur, car il est dans l'intention de la Caisse populaire de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

La Caisse populaire a classé ses actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur sur une base périodique selon une hiérarchie à trois niveaux. Les actifs et passifs sont classés dans la hiérarchie selon l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fonction des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur est fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1. L'évaluation de ces prix cotés se base sur des données qui sont observables directement ou des données dérivées des informations observables sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur est fonction des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et passifs financiers de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au 30 septembre 2011 :

Instruments financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
Actifs financiers Encaisse et en dépôt	38 073 206	-	-
Passifs financiers Instruments financiers dérivés	-	1 067 005	-

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de l'hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

17. Régime de retraite

La Caisse populaire participe à un régime de retraite à cotisation déterminée pour ses employés. La Caisse populaire jumelle les contributions de ces employés à un taux de 5,2 % à 8,0 % de leur salaire annuel. La dépense pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se chiffre à 503 631 \$ (40 633 \$ pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010). La Caisse populaire n'a aucun passif éventuel ou d'obligation pour des contributions futures afin de financer les bénéfices futurs aux détenteurs du régime.